



PREFECTURE DE LA REUNION

Agence Nationale de l'Habitat
ANAH

Saint Denis le 20 AOUT 2021

ARRETE N° 1620
Portant renouvellement des
membres de la Commission Locale
d'Amélioration de l'Habitat

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de la construction et de l'habitation notamment son article R 321-10 (I) et suivants,

VU le décret n° 2017-831 du 05 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'ANAH,

Sur proposition du directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat prévue à l'article R 321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation est composée comme suit :

1. Membres de droit :

- le préfet, délégué de l'ANAH dans le département ou son représentant

2. Membres désignés :

- Représentant des propriétaires

Membre titulaire

Monsieur Bernard PADAVATAN
56, rue des goyaves
97490 SAINTE-CLOTILDE

- Représentant des locataires

Membre titulaire

Monsieur Erwan BOUREL
AIVS Soleil
10, rue Jacob
97400 SAINT-DENIS

Membre suppléant

Madame Élise MULLER
AIVS Soleil
10, rue Jacob
97400 SAINT-DENIS

- Personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement

Membre titulaire

Monsieur Maximilien FLOSI
ADIL
24, rue Henri Vavas seur
97400 SAINT-DENIS

Membre suppléant

Monsieur Pascal FOUQUE
ADIL
24, rue Henri Vavas seur
97400 SAINT-DENIS

- Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

Membres titulaires

Monsieur Jean Michel SAINGAINY
confédération nationale du logement
Immeuble Europe 1 – bât Z - Entrée 9513
rue Beaulieu
97470 SAINT-BENOIT

Membres suppléants

Monsieur Fabrice FONTAINE
confédération nationale du logement
Immeuble Europe 1 – bât Z - Entrée 9513
rue Beaulieu
97470 SAINT-BENOIT

Monsieur Mathieu HOARAU
fondation Abbé Pierre
23, rue Henri Leveneur
97400 SAINT-DENIS

Madame Sylvie LECLAIRE
fondation Abbé Pierre
23, rue Henri Leveneur
97400 SAINT-DENIS

- Représentant des associés collecteurs de l'union d'économie sociale du logement

Membre titulaire

Madame Naïma AFEDDAS
Action Logement
97, rue de la République
BP 354
97467 SAINT-DENIS CEDEX

Membre suppléant

Madame Sylvine FLORENTIN
Action Logement
97, rue de la République
BP 354
97467 SAINT-DENIS CEDEX

ARTICLE 2 : Les personnalités désignées ci-dessus sont nommées pour trois ans renouvelables.

ARTICLE 3 : La Présidence de la commission sera assurée par le Délégué de l'Agence dans le département ou par l'un de ses représentants.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le délégué de l'ANAH dans le département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet


Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet
du préfet de La Réunion

Ottman ZAÏR